



## COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

ANNEE : 2023

### Identification

Numéro d'agrément : NA-000-21-000157

Nom de l'organisme : FNOGEC Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements d'Enseignement Catholique

Site internet : <https://www.fnogec.org/>

Personne en charge de l'agrément de Service Civique :

Nom : Baril

Prénom : Armelle

Fonction : Coordinatrice Service Civique :

Adresse mail : [service-Civique@fnogec.org](mailto:service-Civique@fnogec.org)

Responsable légal : Président Pierre-Vincent Guéret

### Notice générale pour la rédaction

- La **transmission du compte-rendu annuel d'activité** au titre de l'engagement de Service Civique est une **obligation** pour l'organisme d'accueil prévue par l'article R. 121-43 du code du service national ;
- Les informations portées dans ce compte-rendu concernent **l'ensemble des volontaires ayant effectué au moins un jour de mission au cours de l'année 2023. Certaines questions concernent explicitement les trois années d'agrément**
- **Les organismes ayant bénéficié d'un agrément collectif doivent regrouper l'ensemble des éléments utiles produits par leurs organismes affiliés ou établissements secondaires afin de produire un compte-rendu unique et synthétisé.**

## PREAMBULE

Le dispositif du Service Civique a été lancé en 2011 dans l'Enseignement catholique avec la signature d'une convention de partenariat entre, d'une part la **Fédération Nationale des Ogec (Fnogec), titulaire officiel de l'agrément de service civique**, le **SGEC**, le **CNEAP**, l'**UGSEL**, **RENASUP**. Dans ce rapport le nom FNOGEC est ainsi utilisé mais il recouvre l'ensemble des partenaires ci-dessous qui se sont impliqués au cours de certaines étapes.



**Fédération des Ogec, ( Fnogec )**



**Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, SGEC**



**Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé, C.N.E.A.P**



**Union générale sportive de l'enseignement libre, UGSEL**



**Réseau national d'enseignement supérieur privé, RenaSup**



**La Fnogec est dotée d'un logo spécifique pour représenter le Service civique dans l'Enseignement catholique**

## Présentation du réseau de l'Enseignement catholique

7 249 unités pédagogiques, dont 175 lycées agricoles composent les établissements du réseau qui sont associés à l'État en application de la loi Debré de 1959 pour ceux qui relèvent de l'Éducation nationale, ou de la loi Rocard de 1984 pour ceux qui relèvent du ministère de l'Agriculture.

Au total 134 000 enseignants contractuels de droit public et plus de 80 000 salariés de droit privé exercent dans les établissements scolaires catholique d'Enseignement.

30 000 bénévoles sont engagés dans la gestion de ces établissements.

2 069 671 élèves dont 44 430 dans l'enseignement agricole sont scolarisés.

## Présentation de la FNOGEC

La FNOGEC est la Fédération nationale des Organismes de gestion de l'Enseignement Catholique qui regroupe et fédère un réseau composé d'unions régionales et départementales (Urogec et Udogec), soit 97 structures. Les Urogec et les Udogec rassemblent elles-mêmes les 4700 Organismes de gestion de l'Enseignement catholique (Ogec). Les Ogec sont le support juridique des 7 274 unités pédagogiques (écoles, collèges, lycées).

Les établissements agricoles ne sont pas gérés par un Ogec, mais par une AOR qui est aussi une association loi 1901.

La FNOGEC est une fédération associative qui assure une triple mission.

### **1. Représenter**

La Fédération des Ogec représente les Ogec auprès des différentes instances de l'Enseignement catholique. Elle veille au respect, par ses membres, des principes de l'Enseignement catholique et des orientations définies par les instances compétentes.

En tant que "Fédération des employeurs" des 80 000 salariés des Ogec, la FNOGEC négocie au sein de la **Confédération de l'Enseignement privé non lucratif (CEPNL)**, représentative pour la branche d'activité et des différentes commissions paritaires, les conventions collectives, les accords de branche et autres accords sociaux.

### **2. Accompagner**

Par l'intermédiaire de ses fédérations régionales et départementales (Urogec et Udogec), la FNOGEC apporte compétences, expertises, aide et assistance aux organismes de gestion des établissements dans les domaines économique, financier, social, juridique et fiscal appliqués aux spécificités de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'État comme :

- Le développement de la vie associative
- Le droit social et la gestion des ressources humaines
- La gestion financière économique et comptable
- Le développement des financements publics et privés
- La restauration, la petite enfance, l'accompagnement éducatif
- Le service civique
- L'audit et l'organisation territoriale

### 3. Animer

La FNOGEC fait vivre son réseau en le rassemblant, en créant des événements fédérateurs, en mettant en place des projets collaboratifs.

#### Méthode d'élaboration et périmètre de ce compte-rendu

La FNOGEC se dote d'outils bureautique tel qu'un requêteur et analyse les bases de données ainsi constituées pour permettre :

- L'analyse des projets de missions déposés auprès de la FNOGEC et des Udogec Urogec, par les structures d'accueil (établissements scolaires)
- L'analyse des contrats, en complément de la requête tirée de l'application Elisa
- L'analyse du suivi du tutorat, sous forme de questionnaire, auquel 37% des structures d'accueil ont répondu.

L'activité de notre secteur correspond au cycle d'une année scolaire. Elle n'est donc pas organisée en année civile.

Afin de refléter fidèlement la réalité du dispositif tel qu'il est déployé et mis en place dans les établissements, **le présent rapport d'activité se base sur le cycle de l'année scolaire de septembre 2023 à aout 2024. Les contrats ont donc débuté en septembre 2023 et s'achèveront entre avril et juillet 2024.**

**L'année 2023/2024 n'étant pas achevée, certaines données peuvent s'appuyer sur l'année antérieure 2022/2023, tout en sachant que le volume de volontaires est similaire (636 pour 22/23 – 682 pour 23/24) et que le périmètre est le même.**

#### Faits marquants sur 2023/2024

- La Fnogec a développé une plateforme de gestion digitale du service civique, qui permet à chaque acteur, établissement scolaire, (réfèrent/tuteur/cotuteur), gestionnaire (fédérations territoriales ou nationale), administrateur réseau (fédération nationale) de gérer son activité pour son périmètre, qui va de :
  - Gestion de l'enveloppe de postes alloués pour l'année
  - Dépôt de projets d'accueil de volontaires
  - Etude du projet/demande de révision/refus ou acceptation du projet
  - Dépôt du dossier du volontaire
  - Examen du dossier/demande de révision/validation
  - Suivi du volontaire (entretiens relatifs à la mission/projet d'avenir/bilan, rupture de contrat ...)
- Les JO nous ont permis de susciter davantage l'intérêt des établissements pour les missions SPORT (+90 %)

	2023/2024	2022/2023	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016 / 2017
TOTAL PROJETS DEPOSES	1084							
dont SPORT ( % /total projets )	227 21%	12%	9%	7%	7%	8%	11%	12%
dont JO ( % / sport )	60 26%							

## 1ere partie : les missions de Service Civique

### A) Informations relatives à la mise en œuvre des missions

**Les missions de service civique déployées s'inscrivent toujours dans les « projets d'école ou d'établissement »**

*« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. » (Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République)*

*« L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine lorsqu'elle forme « des personnalités autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience ». Dans ce but, elle « développe les facultés intellectuelles, exerce le jugement, introduit au patrimoine culturel hérité des générations passées, promeut le sens des valeurs et prépare à la vie professionnelle ». (Article 6 des statuts de l'Enseignement catholique en France)*

*« L'école est un lieu indispensable à la construction d'une société juste et harmonieuse. Ainsi, l'enseignement scolaire doit tendre à faire acquérir à l'élève des techniques, des connaissances, des structures mentales et des méthodes intellectuelles, des attitudes morales et sociales qui lui permettent de s'épanouir dans sa personnalité et de s'insérer dans la communauté humaine comme un membre utile ». (Article 7 des statuts de l'Enseignement catholique en France).*

Le projet éducatif est le garant de l'unité de l'école, de la communauté qui la constitue et de sa mission. Le projet éducatif et le projet d'établissement sont deux éléments de référence qui doivent guider l'action des membres de la communauté éducative.

Chaque établissement définit son projet éducatif. Il a pour objet la formation et l'épanouissement des élèves et prend en compte toutes les dimensions de la vie de l'établissement.

Le projet d'établissement fixe quant à lui concrètement les objectifs à atteindre, en fonction du projet éducatif. Il énonce également les valeurs qu'il souhaite mettre en œuvre.

**Les missions de service civique déployées peuvent également s'adosser à des événements ou programmes nationaux du ministère de l'Éducation nationale** comme l'éducation au développement durable, Génération 2024, 30 minutes d'activité physique quotidienne ...

**D'autres missions peuvent être construites autour de sujets qui peuvent être liés à l'actualité, aux événements régionaux** ou locaux ou simplement pour répondre à une forte envie de faire aboutir un projet porté par l'équipe éducative et le chef d'établissement en y associant les élèves.

Les missions peuvent permettre de poursuivre des projets déjà existants et de démultiplier l'impact de ces projets, tout en innovant dans les moyens pour y parvenir, ou de lancer de nouveaux projets.

L'ensemble de ces actions implique tous les acteurs de la communauté éducative et y associe le volontaire en Service Civique.

**Les élèves ou étudiants de 6 à 18 ans constituent principalement le public bénéficiaire** des activités menées par le volontaire, mais également la communauté éducative et les parents d'élèves.

**La répartition des volontaires sur les 9 axes principaux.**

682 volontaires ont exercé une mission.

« Education pour tous » est l'axe de mission le plus mis en œuvre par les établissements, ce que l'on constate depuis le début de notre agrément, et qui s'explique par notre activité d'enseignement.



La mesure « Devoirs faits » a été lancée en novembre 2017 par le Ministère de l'Éducation. La FNOGEC a été « homologuée Devoirs Faits » sur les axes Education pour tous, Culture et loisirs, Solidarité et Développement international. La proportion de « Devoirs faits » représente sur le total de ces missions :

Axes concernés	nbre de "devoirs faits"	Devoirs faits mis en place
01 - Solidarité	2	29%
03 - Education pour tous	63	20%
04 - Culture et loisirs	9	16%
08 - Développement international	3	20%
	<b>77</b>	



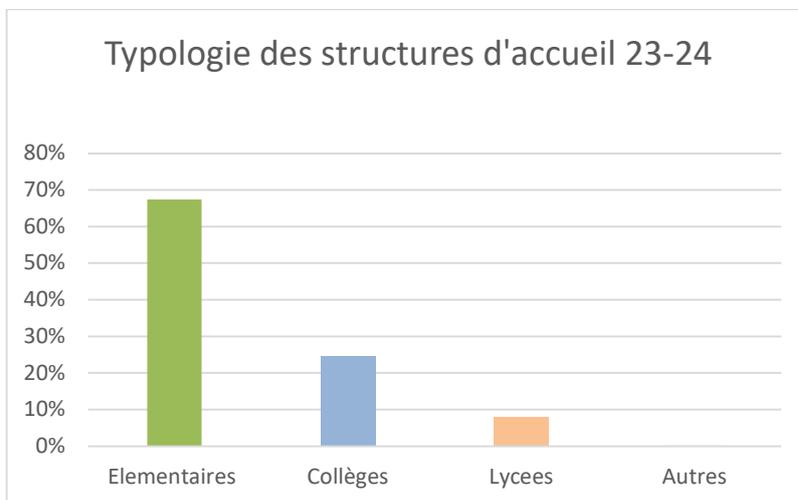
Thème de la mission	Numéro	Sous-numéro	Intitulé de la mission
Citoyenneté européenne	10	A	PROMOUVOIR LA CITOYENNETE EUROPEENNE
Solidarité	1	A	SOUTENIR DES ACTIONS CONTRE L EXCLUSION , L INDIFFERENCE EN ACCUEILLANT L AUTRE
Santé	2	A	SOUTENIR DES ACTIONS D EDUCATION A LA NUTRITION, A LA PREVENTION DES RISQUES (SECURISTE ROUTIERE, MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES, PROBLEMES D ADDICTIONS...)
Education pour tous	3	A	ANIMER DES ATELIERS DE SOUTIEN SCOLAIRES AUX ELEVES EN DIFFICULTE OU EN SITUATION DEFAVORISEE
Culture et loisirs	4	A	SENSIBILISER LES ELEVES A LA CULTURE, FAVORISER L ACCES A LA CULTURE POUR TOUS
Sport	5	A	FAIRE DECOUVRIR LES BIENFAITS DU SPORT, TANT AU NIVEAU DE LA SANTE, DE LA COHESION SOCIALE, QUE DE L ECOLOGIE.
Sport	5	B	VIVRE DES VALEURS CITOYENNES ET UNIVERSELLES AU TRAVERS D'EVENEMENTS SPORTIFS EN CONSTRUISANT L'HERITAGE GENERATION DEUX MILLE VINGT QUATRE - GENERATION DEUX MILLE VINGT QUATRE
Environnement	6	A	SENSIBILISER LES ELEVES ET AUTRES MEMBRES DE LA STRUCTURE D ACCUEIL AU DEVELOPPEMENT DURABLE
Mémoire et citoyenneté	7	A	SENSIBILISER LES ELEVES A LA MEMOIRE DE LEUR TERRITOIRE ET A LEUR DEVENIR EN TANT QUE CITOYEN
Développement international et action humanitaire	8	A	PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET LA CITOYENNETE INTERNATIONALES AUPRES DES ELEVES ET DES ETUDIANTS.

**55 % des missions ont permis d'expérimenter de nouveaux projets.**

**64 % des missions ont évolué pour les motifs suivants :**

Raisons de l'évolution de la mission	
oui : adaptée aux résultats constatés au dessus des objectifs initiaux	30%
oui : adaptée suite aux motivations et propositions personnelles du volontaire	48%
oui : adaptée aux résultats constatés en deçà des objectifs initiaux	11%
oui : autres motifs	11%

**La typologie des établissements d'accueil :** Les écoles accueillent le plus grand nombre de volontaires, ce qui correspond également à la répartition des typologies d'établissements dans l'Enseignement catholique.



La FNOGEC, pour permettre au plus grand nombre d'établissements de bénéficier du dispositif, autorise l'accueil de 2 volontaires maximum, aux structures scolarisant plus de 300 élèves. 5 % des établissements ont ainsi accueilli 2 volontaires.

**Toutes les missions se sont déroulées en France et dans les départements d'outre-mer, et ont été exercées au sein d'un seul établissement scolaire, de façon continue.**

Les départements qui ont accueilli le plus de volontaires sont Le Nord (59) et la Gironde (34). Vous trouverez en annexe le nombre de volontaires par département.

---

## **B) Conditions d'exercice des missions**

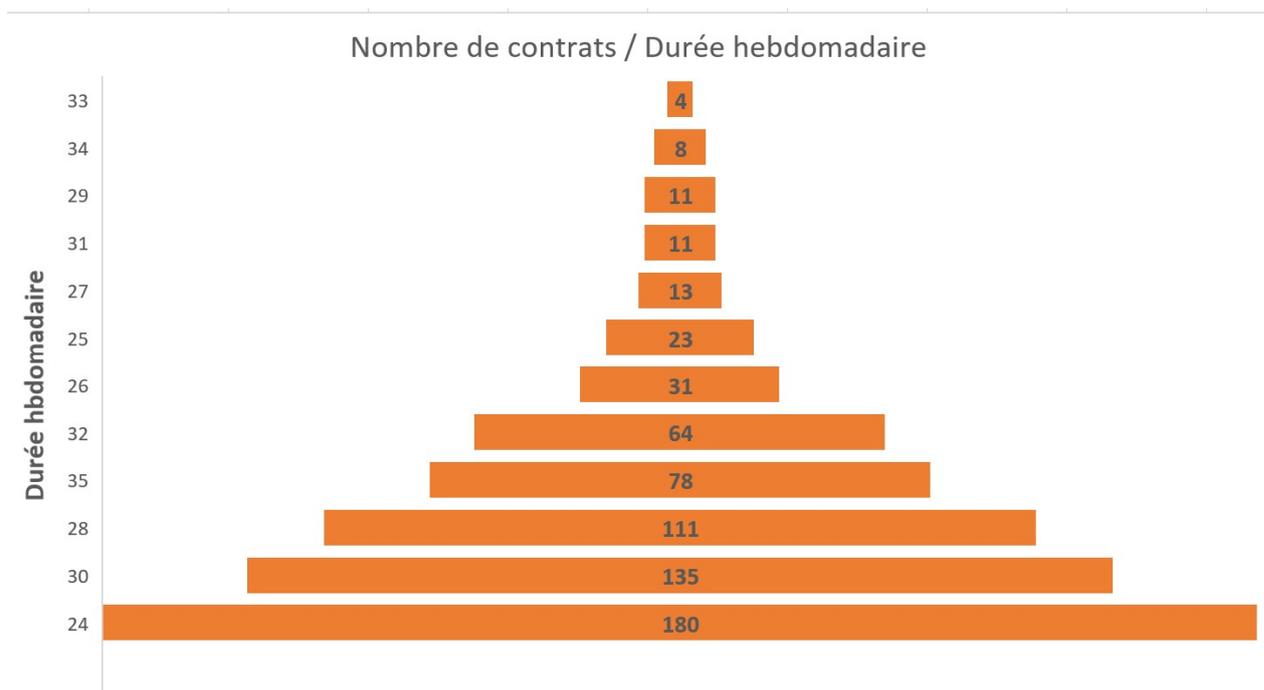
---

**Les missions sont le plus souvent de 24 heures et d'une durée moyenne de 28 heures.**

Le plus souvent les volontaires se voient remettre un planning de temps de présence élaboré en début de mission. **Elles ne s'exercent pas pendant les week-ends.**

**En moyenne les volontaires sont présents dans les établissements 4 jours ouvrés par semaine,** s'expliquant par le fait que leurs activités s'exercent auprès des élèves d'écoles élémentaires.

En raison du cycle scolaire, la fermeture des établissements bénéficie aux volontaires. Les volontaires sont alors en congés, sauf quelques exceptions. Compte tenu que le nombre de jours de vacances scolaires est supérieur aux droits acquis par les volontaires, **on peut dire que les missions sont suspendues pendant 24 jours en moyenne.**



**90 % des volontaires exercent leur mission en étant intégré à des équipes** (personnel de vie scolaire, enseignants, chef d'établissement). 9 % de volontaires exercent leur mission avec leur seul tuteur.

**Les activités menées par les volontaires sont complémentaires à celles des enseignants, personnel de vie scolaire et elles s'exercent au même moment et conjointement.**

**La mission d'accompagnement du volontaire par le tuteur s'exerce pendant leur temps d'activité.**

**La FNOGEC utilise un outil de formulaires et de requêtes pour centraliser les projets d'accueil, les dossiers des volontaires et organiser les formations.**

**La Fnogec ou les Udogec Urogec mettent à la disposition des établissements scolaires des outils, fiches et guides d'accompagnement du volontaire élaborés par la Fnogec.**

**Dans le cadre de la réciprocité, 15 volontaires** ont rejoint des établissements d'enseignement général ou agricole, avec le soutien de France Volontaires.

Nous collaborons avec France Volontaires, <https://france-volontaires.org/#> depuis 2016 et nous avons contractualisé cette entente par une convention de partenariat en 2022, pour 3 ans.

Le CNEAP, associé à la Fnogec pour le service civique depuis 2011 s'implique particulièrement dans cette convention, grâce à son réseau EADR-SI du CNEAP. <http://www.solidacoop-cneap.fr/le-reseau-eadr-si/>

En effet, l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), qui au CNEAP prend le nom d'Éducation au Développement Rural et à la Solidarité Internationale (EADR-SI), fait partie intégrante de la mission de coopération internationale de l'enseignement catholique agricole.



Cette année le CNEAP a multiplié ses collaborations avec le RED (Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale). Le RED est un réseau de l'enseignement agricole, né en 1998, dédié à l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI). Il dépend du BRECI (bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale) du ministère de l'Agriculture. <https://red.educagri.fr/le-red/>. Une belle synergie a permis l'élaboration d'un [guide](#), des rencontres ...

**De plus, 2 volontaires** venant spécialement de pays d'Europe ont rejoint des établissements d'enseignement général ou agricole.

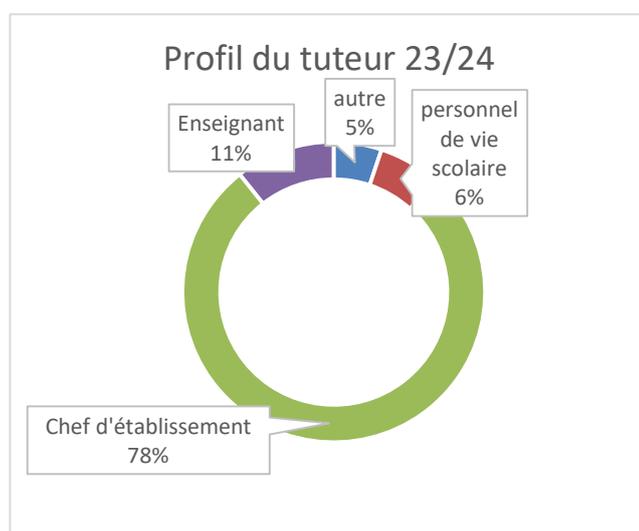
Roumanie	1
Espagne	1
Inde	2
LIBAN	1
PHILIPPINE	5
Bénin	1
Equateur	1
Sud Afrique	1
Pérou	3
Brésil	1

## 2eme partie : le tutorat et l'accompagnement au projet d'avenir

### A) Tuteurs et formation

**Un tuteur accompagne un volontaire, voire deux s'ils effectuent ensemble la même mission.** La FNOGEC ou les Udogec n'interviennent pas dans le choix du tuteur, la décision est du ressort de l'établissement. Le tuteur est souvent impliqué dès l'élaboration du projet d'accueil d'un volontaire.

Nous encourageons les établissements scolaires à mobiliser 1 tuteur et 1 cotuteur pour chaque jeune. Nous introduisons dans la convention de mise à disposition les coordonnées du cotuteur, le cas échéant.



Par ailleurs 90 % des volontaires **sont accompagnés en plus de leur tuteur/cotuteur par les membres des équipes.**

Toutes les formations d'une journée se sont déroulées à distance et ont été délivrées par notre prestataire l'Afocal <https://www.afocal.fr>. partenaire de la Fnogec depuis 2018 et en charge des formations tuteurs depuis 2021. L'AFOCAL propose partout en France des actions éducatives ou de formation qui trouvent leur public aussi bien chez les jeunes que chez leurs familles (BAFA, formation des délégués de classes, ateliers sur internet et les réseaux sociaux, conférences...), des appuis aux activités périscolaires, des programmes contribuant à l'accompagnement des bénévoles... Elle propose également des formations de tuteurs que nos tuteurs suivent en présentiel ou en distanciel lors d'une journée.

A ce jour, 52 % des structures d'accueil ont été formés. Cette excellente participation s'explique par le fait que les sessions étaient en distanciel. En effet nos tuteurs principalement des chefs d'établissements qui exercent en plus, très souvent, une fonction d'enseignant, ne peuvent se permettre de s'absenter une journée complète.

## Synthèse des formations des tuteurs/cotuteurs/référents 2023/2024 en distanciel

	dates	participants
2h00-découverte rôle du tuteur ( 80 participants/100 vues sur YouTube )	31/08/2023	180
session 1 journée, Accompagnement du volontaire pendant la mission	18/10/2023	36
session 1 journée, Accompagnement du volontaire pendant la mission	22/11/2023	50
session 1 journée, Accompagnement du volontaire pendant la mission	13/12/2023	27
2h00 tuteurs de volontaires étrangers	14/12/2023	14
session 1 journée, Accompagnement du volontaire pendant la mission	20/12/2023	41
session 1 journée, Accompagnement du volontaire pendant la mission	janv-fév 24	?
<b>TOTAL</b>		<b>348</b>

Les nouveaux tuteurs représentent en moyenne 90 % de ces sessions. Nous tolérons que les tuteurs ayant déjà suivi une formation datant de moins de 3 ans, en soit dispensés.

Les modules suivis ont été :

Découverte du rôle de tuteur
Accompagner les volontaires au quotidien » et module « Préparer l'après Service Civique des volontaires »
S'informer sur le Service Civique » et « Construire ses missions et son projet d'accueil »

De plus la Fnoyec a mis en œuvre le 12 janvier 2023, une session d'informations spécifiques à distance, dédiée aux établissements intéressés par l'accueil de volontaire étrangers pour la rentrée 2023.

Sur 2023/2024, nous avons fait financer nos sessions de formations des personnel de droit privé par L'Opcv de la branche, AKTO, ce qui a allégé la charge financière des Udogec-urogoc gestionnaire.

Concernant le nombre de tuteur ayant bénéficié des formations proposées par l'Agence ou par les référents locaux depuis 2021 par ces organismes, nous organisons ces formations en partenariat avec l'Afocal, qui les délivre depuis 2021.

---

### B) Organisation du tutorat

---

**Les tuteurs consacrent en moyenne 5 heures par mois** à l'accompagnement du volontaire, sur sa mission et son projet d'avenir. Comme mentionné ci-dessus, les tuteurs sont formés lors des sessions de formation à leur rôle et à la pratique des outils de suivi qui sont à leur disposition.

Avant le début de mission, la FNOGEC ou les Udogec Urogoc envoie le « **guide du tuteur** » par mail à chaque tuteur et les informe de la mise à disposition sur le site de la FNOGEC de plusieurs guides : ( voir annexes )

- Fiche de suivi du volontaire dans sa mission
- Fiche d'aide pour le volontaire (Analyse des situations vécues)
- Grille Rectec - Identification des compétences développées

Nous n'utilisons pas le livret d'accompagnement en tant que tel, mais nous nous sommes inspirés de son contenu pour élaborer le nôtre, et en gardant la carte RECTEC.

Certains établissements élaborent avec le volontaire un planning des activités sous forme d'emploi du temps.

Un questionnaire est rempli en fin de mission par le tuteur et le volontaire. Ce formalisme permet de mettre en œuvre l'engagement de suivre le volontaire après sa mission et de collecter des informations complémentaires sur le déroulement de la mission.

---

### **C) Accompagnement et projet d'avenir des volontaires**

---

**Le suivi du projet d'avenir est formalisé par une fiche à compléter au moins 3 fois au cours de la mission** qui est incluse dans le guide d'aide à l'élaboration du projet d'avenir. (voir annexes). Ce guide est remis au début de la mission au volontaire et au tuteur.

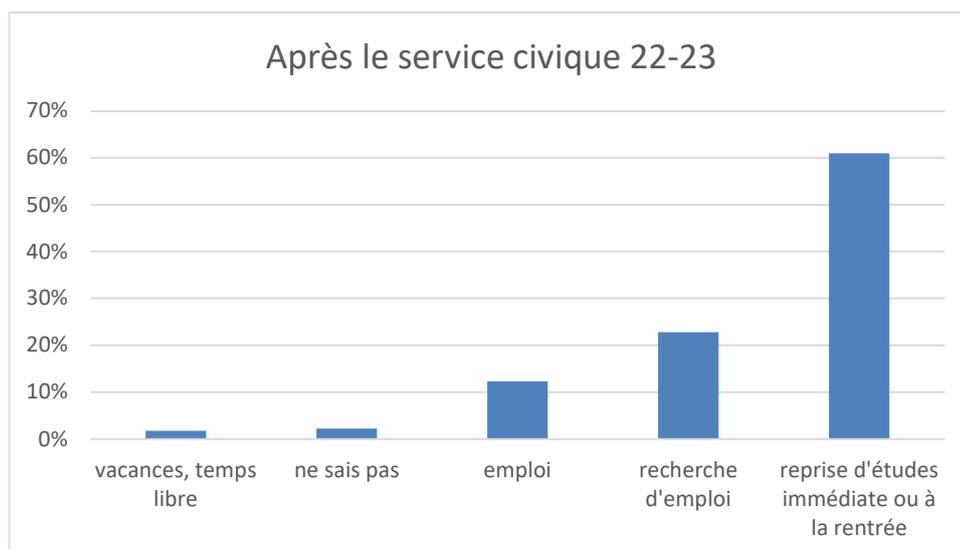
Le suivi de la mission et du volontaire se réalise grâce à 3 documents. ( voir plus haut )

Tous les volontaires se voient remettre le bilan nominatif en fin de mission. Nous utilisons le bilan proposé par l'Agence sous format papier et non dématérialisé. DiagOriente n'étant pas très fiable ( page non trouvée très souvent sur le net ) nous privilégions le format papier.

**Les ressources utilisées sont externes et internes.** Nous pouvons proposer aux volontaires intéressés des formations qualifiantes (CQP) sur les métiers de la vie scolaire, ou des informations sur les métiers de l'enseignement.

**84 % des missions se sont déroulées sans difficulté.** Les différentes difficultés relevées sont des difficultés relationnelles ou de comportement ou d'absence répétées.

**En fin de mission, la situation des volontaires est schématisée par le diagramme suivant, pour les missions qui se sont achevées entre avril 2023 et juillet 2023 ( contrats 22/23 ) :**



## 3eme partie : les volontaires

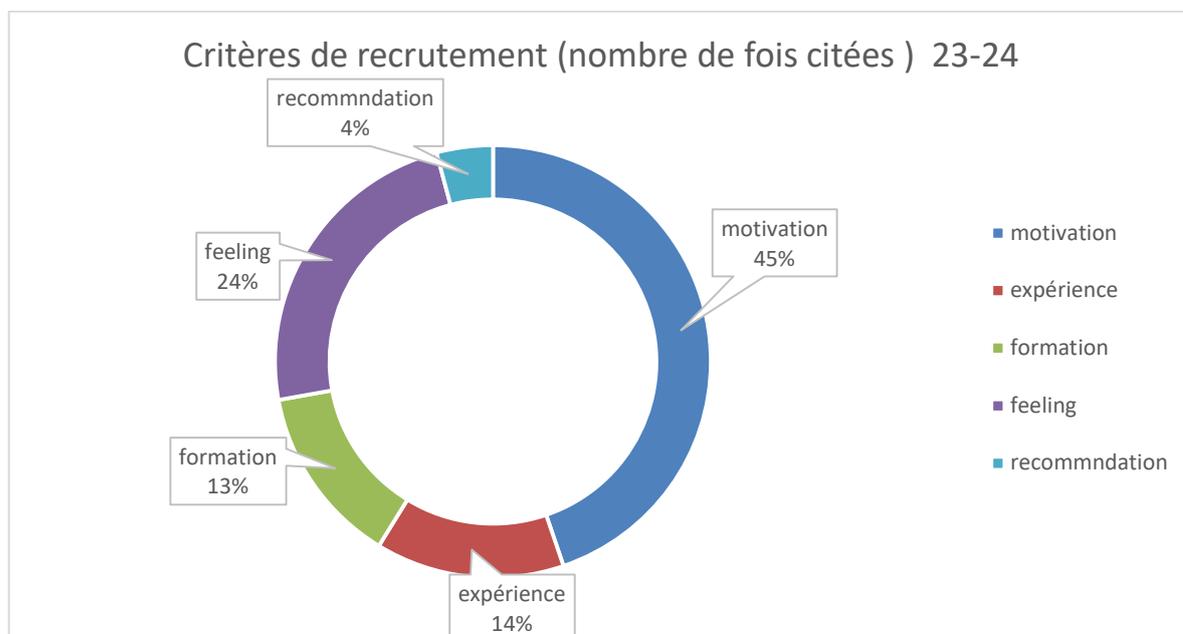
### A. Choix des volontaires

Dans le respect de la procédure de l'Agence du Service Civique, **tous les établissements ont mis en ligne leur offre de mission sur le site du Service Civique**, procédure grâce à laquelle 73% volontaires ont pu être sélectionnés.

**Quelques-uns ont utilisé en plus le propre réseau (16%)**

**55 % des établissements n'ont connu aucune difficulté de sélection du volontaire.** Les difficultés rencontrées sont le manque de candidatures (38 %).

**90 % des volontaires** ont fait l'objet d'un entretien en tête à tête et **le critère essentiel** de sélection est la **motivation**, puis combinées avec le ressenti, la formation et l'expérience.



Il faut noter que dans notre environnement particulier qu'est l'enseignement, nous veillons à ce que les volontaires ne soient pas en difficulté, que ce soit par rapport à leur propre vécu, ou à leur propre niveau d'études. Aussi, pour le recrutement les établissements sont dans l'obligation de ne pas négliger le critère de la formation.

**Le nombre de volontaires accueillis est moindre que celui prévu dans l'agrément. (682/750), mais davantage que l'an dernier (+ 7 %).**

**Toutes les régions ont connu des difficultés de recrutement excepté la Normandie et la Nouvelle aquitaine.**

**Les dates de démarrage ont été globalement respectées. La Fnogec assure la gestion de l'enveloppe des volontaires auprès des 17 Udogec/Urogec gestionnaires. La durée moyenne des missions est de 7.85 mois, les ruptures anticipées impactant les durées, ce qui est inférieur à la durée de 8 mois imposée.**

---

## **B. Accueil des volontaires**

---

**Les salariés et les enseignants de l'établissement sont tous informés** par le chef d'établissement le plus souvent, de l'arrivée du volontaire. Dans la majeure partie des cas le volontaire participe à la réunion de pré-rentrée.

**Chaque volontaire reçoit un livret d'accueil** tout au début de sa mission. ( voir annexe )

Chaque volontaire a bénéficié dans son **établissement d'une phase de formation-intégration, notamment en participant à la réunion de pré-rentrée et en étant présenté à l'ensemble de l'équipe et aux parents d'élèves.**

**Sur les 64 % de missions qui ont évoluées par rapport à la mission initiale, 48 % l'ont été sur propositions des volontaires.**

## **4eme partie : la formation civique et citoyenne**

**La durée de la formation civique et citoyenne (volets pratique et théorique) est d'une durée de 3 jours, dont 2 jours consécutifs pour la FCC.**

**Nous avons pris connaissance de l'instruction de cadrage de la FCC publiée en juin 2021 par l'Agence du Service Civique et nous en respectons le cadrage. Nos formations s'inscrivent dans les thématiques proposées.**

---

### **A. Volet pratique : formation PSC1**

---

En 2023/2024, 682 volontaires ont conclu un contrat de service civique. A ce jour, toutes nos sessions de formation PSC1 n'ont pas été encore délivrées. Elles auront toutes été délivrées dans les territoires ( pas de formation « nationale » organisée à Paris ) .

**En 2022/2023, 345 formations PSC1 ont été délivrées**, représentant 54 % de la totalité des contrats, et 57 % des contrats non rompus au cours des 2 premiers mois (609 contrats), c'est-à-dire la **quasi-totalité des volontaires non titulaires de ce diplôme, ou possédant un diplôme trop ancien**. En effet, les volontaires qui détiennent ce même diplôme depuis moins de 2 ans ont été dispensés de suivre cette formation.

**La plupart des formations ont été délivrées par notre organisme partenaire, l'Ugsel** (Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique) <https://www.ugsel.org/> en région.

L'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre **UGSEL** est une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.

Elle est également agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation Prévention et Secours Civiques.

---

## **B. Volet théorique Formation Civique et Citoyenne**

---

En 2023/2024, 682 volontaires ont conclu un contrat de service civique. A ce jour, toutes nos sessions de formation FCC n'ont pas été encore délivrées.

En 2022/2023, 507 volontaires sur 609 (contrats non rompus au cours des 2 premiers mois) ont suivi cette formation soit 83 %. Ceux non formés sont le plus souvent des jeunes qui travaillent ou qui suivent des études.

488 volontaires ont bénéficié de cette formation sur 2 jours, en présentiel sur tous les territoires. Deux sessions « nationales » ont été délivrées à Paris pour les volontaires des Hauts de France.

Seuls les volontaires internationaux (19) ont été finalement formés en visio sur un jour. Nous avons pris la décision de les former à distance, afin de ne prendre aucun risque de perturbation dans leurs déplacements, en raison des grèves de début 2023.

Il est à noter la difficulté récurrente d'organiser les sessions nationales de formations à Paris, en raison des grèves nationales, qui nous conduisent à reporter les sessions ou de les transformer en distanciel, sans compter l'impact financier que cela représente (annulation des hôtels, double cout de transport dans certains cas ). Pour mémoire décembre 2019, l'année 2022 et 2023 ont été lourdement impactés par les grèves.

**La majeure partie de nos volontaires sont formés par l'AFOCAL, organisme externe, partenaire de la Fnogec depuis 2018.** L'AFOCAL propose partout en France des actions éducatives ou de formation qui trouvent leur public aussi bien chez les jeunes que chez leurs familles (BAFA, formation des délégués de classes, ateliers sur internet et les réseaux sociaux, conférences...), des appuis aux activités périscolaires, des programmes contribuant à l'accompagnement des bénévoles.... <https://www.afocal.fr/>  
Nous ne formons que les volontaires de la Fnogec.

Pour la région PACA et les territoires ultra marins, les volontaires (26) sont formés par des organismes extérieurs, avec d'autres volontaires, par l'intermédiaire des DRAJES.

**Notre formation s'est déroulée sur 2 journées consécutives** et a été déclinée en région par les Udogec Urogec et à Paris par la Fnogec, les 1 et 2 février 2023, puis les 12 et 13 avril 2023. La session d'avril résulte du report de dates prévues initialement les 18 et 19 janvier 2023, en raison des grèves.

**La thématique choisie «Citoyen de l'Espérance, engagés pour un monde plus juste et plus solidaire »** était en adéquation avec le référentiel. Le programme de la formation se trouve en annexe.

Pour faire vivre la communauté des volontaires étrangers, nous avons mis en place un PADLET où chacun peut se présenter, présenter son établissement et contribuer à coconstruire les formations FCC qui leur est dédiées. La thématique sur 2022/2023 était la Défense de l'environnement et chacun d'entre eux a pu en effet présenter sur ce PADLET une espèce animale, végétale ou un site naturel qui est menacé d'extinction / de détérioration à cause de réchauffement climatique ou de l'activité humaine en général.  
[https://padlet.com/m\\_gac1/promo-volontaires-internationaux-2022-2023-c6ca07jzsbq6apdv](https://padlet.com/m_gac1/promo-volontaires-internationaux-2022-2023-c6ca07jzsbq6apdv)

## Seme partie : le Service Civique au sein de votre structure

### A. L'organisation interne pour la gestion

**La Fnogec détenant l'agrément collectif. Le processus entre la fédération nationale (Fnogec), les fédérations ( Unions ) territoriales (Udogec-Urogec) et les structures d'accueil (établissements scolaires) est décrit au point C.**

**La charge de travail correspond à 2 personnes à plein temps** au sein de la Fnogec. Dans la plupart des Udogec Urogec, un temps partiel a été recruté.

Au sein de la Fnogec, de façon permanente, une salariée à temps plein affectée à la gestion des dossiers et à la coordination du dispositif pour l'Enseignement catholique et une assistante salariée à raison de 3 jours par semaine sur une grande partie de l'année assurent la gestion opérationnelle qui est supervisée par la secrétaire générale de la fédération.

D'autres personnels issus de notre partenariat (SGEC, CNEAP) ainsi que des assistantes de la FNOGEC sont mobilisés au moment de l'études des projets et de la préparation et de la délivrance des formations.

**La FNOGEC est également partenaire de la Plate-forme Ecclésiale pour le Service Civique** avec plusieurs mouvements et services d'Église. <https://jeunes-vocations.catholique.fr/service-civique/la-plateforme-ecclesiale/>

Cette Plate-forme est régie par une charte qui réaffirme la volonté de ces partenaires de placer le jeune au cœur de leurs propositions de volontariat en lui offrant une mission utile et un accompagnement de qualité.

Les membres de la Plate-forme travaillent également à mutualiser leurs expériences, leurs outils.

**Nous n'avons pas accueilli de volontaires d'autres organismes.**

### B. La communication et la valorisation

La FNOGEC et ses partenaires ayant pour objectif de développer le dispositif sur le territoire et d'accompagner au mieux les structures d'accueil promeuvent ses actions par différents moyens.

**Le site de la FNOGEC** ( site professionnel, destiné à notre réseau ) comporte une rubrique dédiée au Service Civique, alimentée et mise à jour en permanence. Elle comporte également des informations d'ordre général sur le Service Civique et le compte rendu d'activité. <http://www.FNOGEC.org/service-civique>. Les sites de nos partenaires (SGEC/CNEAP) présentent également régulièrement des articles.

**La FNOGEC et ses partenaires publient des magazines et newsletters** mensuelles à destination de leurs adhérents. Le magazine Le Mag des Ogec publié par la FNOGEC, relaie les différents temps forts du Service Civique. (Voir notre site FNOGEC )

**La FNOGEC possède des comptes Facebook, Link in, une chaine YouTube.**

(<https://www.youtube.com/user/FNOGEC>). Nos partenaires ont de plus des comptes twitter. Nous relayons nos événements et nos actualités sur ces espaces.

Le dispositif du Service Civique au sein de l'Enseignement catholique est fondé sur **un partenariat** entre la **FNOGEC**, l'**UGSEL**, le **SGEC**, le **CNEAP** et **RENASUP**. **La FNOGEC est également partenaire de la Plate-forme Ecclésiale pour le Service Civique** <https://jeunes-vocations.catholique.fr/volontariat-annees-pour-dieu/service-civique/ressources-service-civique/> avec plusieurs autres mouvements et services d'Église.

La FNOGEC et les Udogec Urogec relaient les invitations qu'elles reçoivent par mail de la part des différentes directions déconcentrées régionales ou départementales de la jeunesse et des sports aux établissements scolaires et/ou aux Udogec Urogec. Nous les invitons vivement à y participer.

---

## C . Questions transversales

---

L'ensemble des étapes décrites ci-dessous se réalisent depuis mars 2023 sur une plateforme de gestion digitalisée, accessible aux structures d'accueil, aux fédérations gestionnaire, aux commissions de validation des projets et à l'administrateur du réseau.

**Les modalités d'organisation entre la FNOGEC, (fédération nationale) les Udogec Urogec (fédérations territoriales-Unions ) et les structures d'accueil ( établissements scolaires) sont les suivantes :**

La Fnogec au cours du mois de mars lance la campagne, en diffusant une note officielle d'ouverture de période (mars N à aout N+1), à destination de toutes les fédérations territoriales (97). Ces dernières relaient cette information aux établissements scolaires de leur périmètre.

L'agrément collectif permet de déconcentrer la gestion du dispositif. **17 fédérations territoriales** (sur les 97 de notre réseau) assurent la promotion et la gestion du dispositif. Elles **gèrent 80 % des dossiers** volontaires. En annexe se trouvent la liste des départements gérés par les Udogec Urogec.

**20 % des volontaires** sont gérés directement par la Fnogec et correspondent aux :

- régions PACA, les Hauts de France, l'ancienne Franche-Comté, l'ancienne Champagne-Ardenne et les territoires ultra marin
- territoires d'accueil de volontaires en provenance de pays étrangers, indépendamment de leur localisation
- établissements agricoles d'enseignement catholique indépendamment de leur localisation

La gestion du dispositif global est assurée par la Fnogec. Les Udogec Urogec assurent par déconcentration une gestion pour leur périmètre spécifique, sans en avoir la délégation. Ce qui signifie que les procédures, les formations et l'ensemble des décisions relatives à la mise en œuvre du dispositif est décidée par la Fnogec. De nombreuses notes sont émises par la Fnogec à destination des Udogec Urogec, qu'elles doivent respecter. Un espace de travail collaboratif sous TEAMS permet de partager aisément les documents et les différentes questions et échanges.



Avant la mission		Pendant la mission		Après la mission	
Moyens	Acteurs	Moyens	Acteurs	Moyens	Acteurs
Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC	Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC	Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC
Mise à disposition d'outils pratiques pour constituer un projet de mission	FNOGEC	Tutorat et accompagnement des volontaires au quotidien	Etablissement d'accueil	En fin de mission : synthèse sous forme d'entretien	Etablissement d'accueil
Elaboration du projet de mission	Etablissement d'accueil : chef d'étab + tuteur + équipe pédagogique	Réalisation/organisation de la *formation Civique et citoyenne *formation au tutorat *PSC1	FNOGEC POUR LA CONCEPTION DES FORMATIONS  UDO/URO ou FNOGEC POUR LA MISE EN ŒUVRE	Réalisation du bilan nominatif	Etablissement d'accueil
Examen des projets déposés par les établissements et validation	UDO/URO ou FNOGEC ( les commissions de validation )	Réalisation de l'ensemble des déclarations (formation Civique et citoyenne, attestations de présences, rupture de contrats...) à partir du logiciel ELISA.	UDO/URO ou FNOGEC	Accompagnement du volontaire dans son projet personnel à l'issue de sa mission	Etablissement d'accueil
Mise en ligne de l'offre de mission sur le site de l'Agence	Etablissement d'accueil	Aide et assistance des établissements pour toute question relative au Service Civique, d'ordre administratif, juridique ou financier.	UDO/URO/ ou FNOGEC	Questionnaire à remplir sur le bilan de la mission, destinée à la FNOGEC	Etablissement d'accueil
Recherche et sélection du volontaire Constitution du dossier du volontaire sélectionné	Etablissement d'accueil	Relais des informations destinées aux volontaires diffusées par l'Agence du Service Civique	UDO/URO et FNOGEC		
Edition de l'ensemble des documents contractuels	UDO/URO ou FNOGEC				



**Chaque projet de mission déposé par les établissements scolaires est examiné par une commission**, au sein de l'Udogec Urogec ou de la Fnogec qui le valide ou le refuse selon que les missions correspondent ou non à l'esprit du Service Civique et aux axes de mission contenus dans l'agrément.

Les différents motifs de refus peuvent être que la mission est :

- trop ambitieuse : risque de difficulté pour le jeune
- pas assez développée, pas structurée
- ne correspond pas à l'esprit du SC
- identique mot à mot à l'année passée
- mélange plusieurs axes, sans cohérence
- similitudes avec du salariat (tâches ou champ lexical)

Une fois le candidat sélectionné par l'établissement, ce dernier constitue le dossier du volontaire et y porte la description de la mission. Ce descriptif est ensuite porté **dans la convention de mise à disposition. A cette étape, les fédérations gestionnaires procèdent à un 2<sup>ème</sup> contrôle de la mission.**

Dans notre charte de l'intermédiation tripartite, le chef d'établissement et le tuteur s'engagent à mettre en œuvre la mission validée par la commission.

**Tout au long de la mission et à chaque étape importante la FNOGEC et les Udogec Urogec accompagnent les structures d'accueil en leur fournissant des procédures, des mode opératoires et des guides réalisés par la Fnogec.**

**En cas de litige entre le volontaire et l'établissement, l'Udogec Urogec et / ou la Fnogec interviennent en tant que médiateur.**

Afin d'éviter des situations non résolues pouvant amener à des mécontentements et à des réclamations de la part du volontaire, la Fnogec a inclus dans son livret d'accueil les coordonnées des médiateurs à contacter en cas de problèmes. (Voir [annexe](#))

Nous organisons le tutorat en formant le tuteur (voir 2eme partie /tutorat et formation) et en mettant à sa disposition des documents utiles à la compréhension de son rôle.

La Fnogec reverse 86 % des subventions mensuelles et des formations perçues aux Udogec-Urogec concernées. La révision du taux est examinée et validée chaque année par le conseil d'administration de la Fnogec.

---

#### **D. Points relatifs à l'agrément permettant la mise à disposition des volontaires auprès des organismes tiers (intermédiation)**

---

Nous avons pris connaissance de la charte de l'intermédiation.

Nous avons élaboré notre **propre charte de l'intermédiation**, en nous appuyant sur l'officielle, stipulant nos procédés de gestion, les engagements respectifs de la Fnogec, du chef d'établissement et du tuteur. (voir annexe ).

Les structures d'accueil ne sont pas sélectionnées en tant que telle. Toutefois, elles sont toutes membres de notre fédération de part la nature même de notre organisation en cascade d'adhésion de l'Ogec ( structure juridique qui porte l'établissement scolaire) à la Fnogec, en lien direct avec le réseau des établissements catholiques d'enseignement.

C'est le seul projet d'accueil de volontaire retenu qui détermine indirectement quelle structure va être retenue.

L'ensemble des volontaires est mis à disposition dans les établissements scolaires, contractualisée par une convention de mise à disposition et notre charte d'intermédiation.

Les prestations de subsistance de 113.02 € sont versées par les établissements scolaires et restent à leurs charge. Les établissements scolaires ne supportent aucun frais relatif aux formations volontaires et tuteurs, les fédérations territoriales ou nationale en supportant la charge.

## 6 eme partie : Impacts et observations

### A. Les impacts

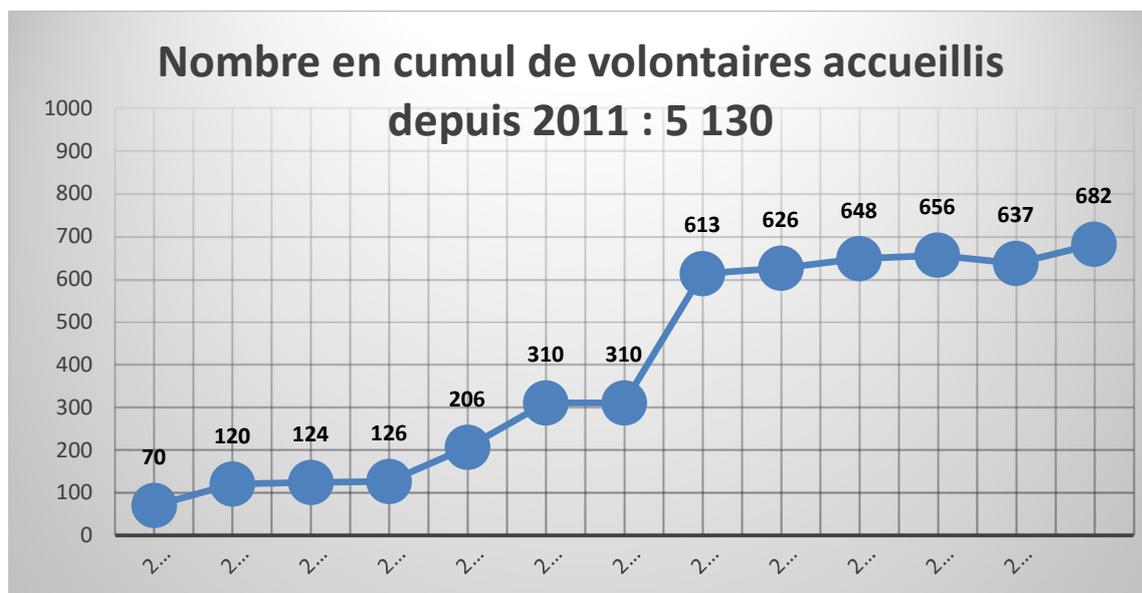
**L'intérêt pour cette forme d'engagement aboutissant à des projets collectifs qui n'auraient pas vu le jour sans un volontaire en service civique, ne faiblit pas.**

1084 projets d'accueil ont été déposés, dont 45 projets d'accueil d'étrangers, par 750 OGEC ou AOR ce qui représente 15 % des organismes de gestion ( environ 1000 établissements scolaires d'enseignement catholique ). Toutes les régions sont intéressées.

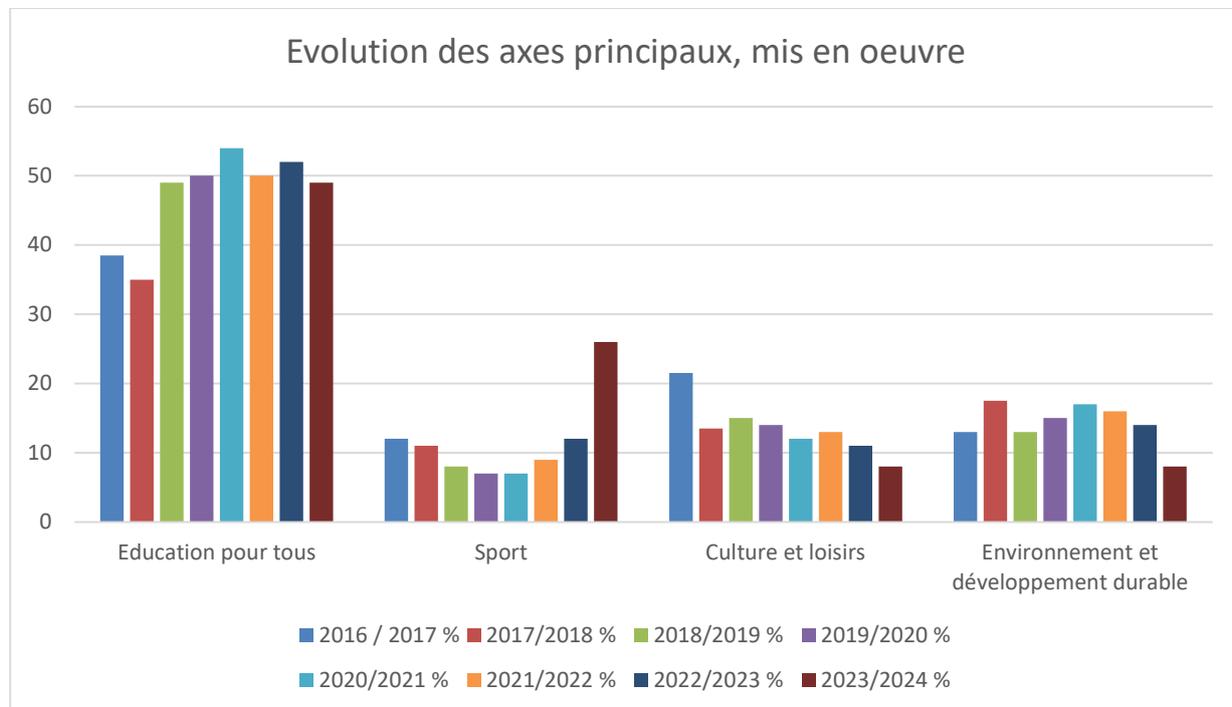
Nous constatons depuis plusieurs année une excellente qualité des projets déposés. Nous avons refusé 8 % des projets pour différents motifs ( voir 6<sup>ème</sup> partie, A/).

Malheureusement tous nos projets acceptés et nos places de volontaires ne sont pas pourvus en raison du manque de candidatures.

On note toutefois une belle progression (+ 7%) du nombre de volontaires par rapport à 2022/2023,



et au forte mobilisation sur l'axe SPORT dû aux JO 2024 et une opération spéciale JO 2024 de la part de notre partenaire, l'UGSEL, fédération du sport.



**Nous n'avons utilisé d'outils d'évaluation, mais nous pensons l'instaurer de façon pérenne, dès 2023/2024.**

**Les établissements d'accueil soulignent de manière quasi unanime l'apport considérable des volontaires dans la vie de leur structure.**

- Apport d'idées nouvelles, de nouveaux projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans le concours d'un volontaire
- Fédération de la communauté éducative et des élèves autour d'un projet
- Valorisation et enrichissement des tuteurs via l'accompagnement d'un volontaire
- Lorsqu'ils sont enseignants permettre au tuteur de porter un autre regard sur les jeunes que celui d'enseignant
- Permettre un éventuel recrutement à l'issue de la mission.

Depuis 2023, nos établissements ont bénéficié d'une plateforme de gestion digitalisée qui facilite et fiabilise l'ensemble des étapes relatives à la mise en œuvre du projet d'accueil. Les gestionnaires en Udogec-urogoc sont plus à même d'accompagner leurs établissements.

**Les missions exercées en dehors du programme d'enseignement, ainsi que l'animation de ces activités réalisées par ces jeunes volontaires sont très appréciées des élèves.** Les élèves participent à des projets innovants.

**D'une manière générale, le Service Civique est vécu par les volontaires comme un moyen d'acquérir des compétences professionnelles et de savoir être.**

- Amélioration dans la communication
- Maturité, confiance en soi
- Prise d'initiatives
- Passerelle entre la vie étudiante et la vie professionnelle
- Travail d'équipe
- Constitution d'un réseau professionnel
- Découverte des métiers

Afin d'accompagner les volontaires sur leur avenir, nous avons élaboré un guide relatif au projet d'avenir, qui est utilisé dès le 1<sup>er</sup> entretien tuteur-volontaire sur le projet d'avenir. [\(voir annexe\)](#)

---

## **B. Propositions**

---

**Sur le site d'Elisa :**

- L'échéancier est très lourd et difficile à exploiter. Dans le cadre d'un agrément collectif, il faudrait que puisse être consolidé l'ensemble des données des sous structures.
- Il faudrait pouvoir imprimer les avis de versement des subventions

### ***Prévention des violences sexistes et sexuelles***

*Dans le cadre de la **prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS)**, et afin de mieux connaître les actions et bonnes pratiques des organismes d'accueil et d'identifier d'éventuels besoins d'accompagnement, l'Agence du Service Civique vous propose de répondre aux questions ci-dessous :*

En 2018, l'Enseignement catholique s'est engagé à lutter contre la maltraitance et à promouvoir la bientraitance éducative grâce à un programme coordonné d'actions élaboré avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour atteindre ses objectifs de lutte contre la maltraitance, le Secrétariat général de l'Enseignement Catholique (Sgec) a élaboré le Programme de Protection des Publics Fragiles qui comprend plusieurs types d'actions :

- création et diffusion de documents techniques,
- constitution d'un réseau national de référents,
- diffusion d'une information sur ces questions durant la formation initiale des chefs d'établissement, chargés de mission et directeurs diocésains.

Le Sgec travaille à inclure ces problématiques dans la formation de tous les acteurs : formation des formateurs, formation des salariés, ...

Des communications régulières seront également faites sur ce sujet pour que la lutte contre la maltraitance soit à terme intégrée systématiquement dans les projets menés nationalement ou localement.

Une plateforme en ligne, mise au point par le département Education du Sgec, en partenariat avec l'association Jonas, diffuse très largement les outils réalisés par le Sgec dans le cadre du Protocole de protection des publics fragiles engagé en 2018. (<https://prevention-harcelement.enseignement-catholique.fr/>)



Le site propose une typologie de la maltraitance distinguant les situations de harcèlement, les violences sexuelles et les autres violences, déroulant pour chaque cas un processus permettant de comprendre, de prévenir et d'agir, ainsi qu'un plan « boussole », c'est-à-dire un outil d'auto-diagnostic permettant aux établissements de se fixer des objectifs d'amélioration concrets en matière de prévention.

De nombreux documents sont également à disposition des chefs d'établissements et par leur intermédiaire auprès des personnels et donc des tuteurs.



## ANNEXES

- Répartition par départements des volontaires
- Concernant les formations :
  - Programmes
- 3 fiches outils d'aide au tutorat :
  - Fiche de suivi du volontaire dans sa mission
  - Fiche d'aide pour le volontaire (Analyse des situations vécues)
  - Grille Rectec - Identification des compétences développées
- Livret d'Accompagnement au Projet d'Avenir
- Livret d'accueil destiné aux volontaires
- Charte de l'intermédiation Fnogec



Nombre de volontaires par département, en 2023/2024

département	Nombre de VOL	département	Nombre de VOL	département	Nombre de VOL
1	6	42	11	76	11
2	5	43	5	77	3
3	6	44	29	78	1
6	1	47	7	79	10
7	12	48	1	80	12
8	2	49	24	81	2
9	1	50	25	82	3
10	1	51	4	83	2
12	3	52	1	84	6
13	6	53	6	85	5
14	24	54	8	86	7
16	4	55	1	87	10
17	7	56	19	88	8
21	9	57	2	89	2
22	22	58	2	90	3
24	8	59	38	92	4
25	3	60	3	95	3
26	9	61	6	97	6
27	8	62	16		
28	2	63	4		
29	31	64	15		
30	11	65	1		
31	5	66	1		
32	2	67	6		
33	34	68	7		
34	3	69	8		
35	31	71	10		
37	10	72	18		
38	22	73	1		
40	7	74	5		
41	1	75	6		

**Liste des départements gérés par la FNOGEC 23/24**

2	51
4	52
5	59
8	60
10	62
13	70
20	80
25	83
39	84
	90
	Territoires ultramarins

Indépendamment de leur localisation, les établissements agricoles d'enseignement catholique ainsi que tous les établissements accueillants des volontaires de réciprocité ou venant d'Europe sont gérés par la FNOGEC.

**Liste des départements qui sont gérés par les Udogec ou Urogec 23/24**

1. UROGEC-fédération régionale

- Bourgogne pour le 21,58,71,89,
- Centre- tous les départements du Centre-Val-de-Loire
- Lorraine pour le 54,55,57,67,68,88
- Midi Pyrénées- tous les départements de l'Occitanie
- Ile de France-tous les départements d'Ile-de-France

2. UDOGEC-fédération départementale

- Cotes d'Armor-22
- Finistère-29
- Bordeaux- tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine
- Grenoble 38 pour le 07,26,38,73,74
- Rennes-35
- Le puy-43 pour le 03,15,43, 63
- Nantes-44
- Angers 49 pour le 49,85
- Vannes-56
- Lyon 69 pour 01,42,69
- Le Mans 72, pour les 53,72